

ABONNEMENTS

Suisse Fr. 14.-
 Av. Bulletin off. . Fr. 21.50
 Etranger Fr. 22.-
 Av. Bulletin off. . Fr. 29.-
 Chèques post. Il c 58
 Joindre 20 ct.
 pour changement d'adresse

Rédaction et Administration :
 Martigny, tél. (026) 6 10 31

Le Confédéré

Organe du
PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ

ANNONCES : 13 ct. le mm.
 ou son espace
 RÉCLAMES : 30 ct.
 Avis mortuaires : 30 ct.
 Régie des annonces :
 Publicitas Sion et succursales

A propos du circuit des vins et des fruits Ce qu'il faut savoir !

Depuis plusieurs mois, les journaux du Bas-Valais nous parlent de ce circuit traversant une région que l'on appelle même, à cause de son excellent climat et de sa fécondité, la Californie de la Suisse. En effet, la plaine du Rhône, de Riddes à Martigny, est un véritable pays de cocagne. Le vignoble s'étend sur le flanc des montagnes et, dans la plaine que chauffe un soleil méridional, mûrissent les plus beaux fruits du monde. Ce que l'on ne nous dit pas, c'est quand et par qui ces cultures ont été introduites en Valais.

Dans l'antiquité, la vallée du Rhône était habitée par des tribus nomades qui vivaient de la chasse et de la pêche et récoltaient déjà l'asperge. Plus tard, sous les Romains, les cultures prirent de l'extension. A en juger d'après les objets trouvés dans les sépultures, la cité d'Octodure était peuplée d'habitants qui jouissaient d'un certain bien-être. La domination romaine eut une heureuse influence sur la région de Martigny. Elle apporta des instruments de labour nouveaux et plus perfectionnés (la charrue, par exemple), des procédés culturels plus rationnels et, surtout, la culture de nombreuses espèces d'arbres fruitiers tels que figuiers (ils ont pratiquement disparu), pêchers, abricotiers et la vigne qui sont, aujourd'hui encore, la richesse de cette contrée.

Toutefois, ce n'est qu'en 1880 que la culture de l'abricotier a commencé d'une façon méthodique. C'est un certain SABLIER, d'origine française, établi à Saxon, qui importa différentes variétés d'abricots dans le but d'introduire, en Valais, la culture intensive de ce fruit. Après de nombreux essais, il donna la préférence à la variété dite « Luizet » qui représente, actuellement, le 90 % de la production valaisanne. Par la suite, on cultiva encore deux autres espèces : « Le Paviot » et « Le Rosé ».

La fraise, qui est une des plus importantes ressources des agriculteurs de la plaine entre Martigny et Riddes, a été amenée en Valais assez récemment. C'est en 1896 que le Père FISCHER, de Saxon, voyant la grande quantité de fraises importées de France par la fabrique de conserves de sa localité, décida de cultiver la fraise dans sa propriété. Comme son essai fut couronné de succès, il eut rapidement des imitateurs, si bien que, depuis 1920, la fraise est aussi devenue culture intensive.

Le vin, par contre, est un vieux produit du pays puisque ce serait aux légions romaines venues d'Italie que l'on attribue l'introduction, chez nous, d'un certain cépage : l'amigne. Ce mot serait un dérivé de « l'amineon bibe » du vieil Horace. Trois facteurs ont créé le vignoble valaisan : l'aridité du sol, la sécheresse de l'air et le soleil qui lui a satisfait. Cela explique le caractère particulier des vins valaisans qui, par leur violence et leur saveur, ressemblent à ceux d'Espagne. Les spécialités du vignoble valaisan sont fameuses : l'Humagne, le Muscat, le Johannisberg, la Malvoisie qui est un grand vin de dessert, l'Ermitage et la Petite Arvine, deux trésors de finesse, véritables nectars des dieux. Le Pinot noir, qui nous vient de Bourgogne, est le cépage le plus équilibré qui soit, et le Fendant, authentique produit du pays, est le plus démocratique de tous. Vers le milieu du XIX^e siècle, des viticulteurs vaudois amenèrent, en Valais, leurs méthodes de culture ; on prétend même qu'à l'époque certains vendirent du vin valaisan comme produit vaudois authentique ! C'est à la suite de nombreuses expositions, où les vins valaisans obtinrent les plus flatteuses récompenses, qu'ils furent appréciés sur le marché suisse et l'on peut prétendre, sans exagération, qu'ils ont maintenant acquis la meilleure des renommées.

Pour les étrangers de passage ou en séjour dans la région de Martigny, le Circuit du Vin et des Fruits offre de multiples attraits. Tout d'abord, 34 kilomètres de routes excellentes dont 14 km. en ligne droite (cas unique en Suisse). Ensuite, la possibilité de se rendre rapidement, en téléphérique, à Iséables et de visiter ce village valaisan typique, blotti contre le rocher tel un nid d'aigle.

Enfin, déguster les nombreuses spécialités gastronomiques du Valais.

Il ne faut pas oublier que le Circuit du Vin et des Fruits possède également un intérêt historique. Saillon, citadelle médiévale avec ses remparts, ses portes, son donjon, son hospice, ses ruelles étroites et tortueuses, est le bourg du XI^e siècle le mieux conservé de Suisse. C'est à Saillon que le peintre Courbet, exilé, se réfugia (1874-1875) pour se mettre à l'abri des curieux. Enfin, très peu de personnes savent que le marbre de Saillon, à veines vertes et blanches, servit à la construction du grand escalier de l'Opéra de Paris. Pour attirer l'attention des nombreux voyageurs de passage en Valais et les inciter à parcourir notre belle contrée, il faudrait, à l'exemple de la Tour de La Bâtiâz, illuminer celles de Saillon et de Saxon. Cela serait du plus bel effet et permettrait d'inaugurer le Circuit du Vin, des Fruits et des Châteaux. Ic.

Que penser du Conseil général à Sion ?

L'étude du budget de la commune par le Conseil général est certainement intéressante. Il nous semble même que c'est la séance la plus importante de ce conseil. En y mettant un soin particulier, il peut dans une mesure certaine dicter la politique financière de la commune.

C'est clair, personne ne peut le contester, sauf ces vingt-six conseillers généraux qui manquaient à l'appel le mercredi 23 mars.

Allons, messieurs ! Le peuple vous a nommés, vous avez accepté cette charge, elle n'est pas trop lourde, faites un petit effort.

Vous le voyez, nous sommes partisan du Conseil général, mais à une condition, c'est que l'on y mette de l'ordre.

Mais oui ! A commencer par le président, M. Calpini. Vous n'avez pas compris votre rôle. Vous devez présider et non pas commenter chaque intervention, ménager tout le monde et vous faire à l'occasion l'avocat du Conseil communal. Vous alourdissez le débat, alors que votre rôle est de le régler. Le régler à l'exemple de l'agent, qui dirige la circulation sans qu'il soit dans l'obligation de dire à chacun pourquoi c'est à l'autre de passer.

Vous avez cependant des excuses, surtout pour la séance du 23 mars.

Votre jeu était délicat.

Vous aviez d'une part un rapport de la Commission de gestion, composée en majorité de conservateurs, qui concluait au renvoi du budget.

D'autre part, vous aviez l'obligation de faire accepter ce même budget pour ne pas déplaire aux majoritaires du Conseil communal.

Nous nous expliquons.

Le Conseil communal présente le budget à la Commission de gestion. La dite commission se met à l'ouvrage et après quatre mois d'étude elle conclut au renvoi en demandant l'équilibre du budget. D'abord c'est illégal (n'est-ce pas, M. Deléglise !), parce que la loi prévoit l'acceptation ou le refus mais pas le renvoi.

M. Bonvin s'émeut, il aimerait que son premier budget soit accepté, ça ferait mieux, surtout que ceux de M. Maret l'ont toujours été. Il se met à fouiller les comptes de la municipalité et il y trouve des rentrées d'impôts de 100.000 francs plus fortes que celles prévues au budget précédent.

Vite il annonce la bonne nouvelle à la Commission de gestion.

Niet ! Niet ! dit la commission, le budget n'est pas encore équilibré, il manque 100.000 francs ; nous ne changeons pas une virgule à notre rapport.

Et ici commence la bagarre. Les « bon-bordistes » du Conseil communal se réveillent. Il y a donc des traites, disent-ils, parmi nos frères du Conseil général.

On réunit toute la famille la veille du 23 mars. C'est le gros déballage. Mais pour finir, on s'arrange. Entre frères point de barrière si ce n'est ce sacré rapport de la Commission de gestion, qui est déjà écrit et envoyé à ces messieurs des deux conseils.

Il faut trouver un fait nouveau qui puisse permettre de changer les conclusions du rapport.

Vendredi matin 23 mars, le président Bonvin, MM. Bovier, Studer and C^o trouvent encore, au fond des tiroirs, 102.954 fr. Une nouvelle découverte inespérée qui allait enfin permettre d'équilibrer le budget.

M. Bonvin l'annonce au Conseil général après lecture du rapport de gestion.

On discute fort et ferme à la lumière des explications présidentielles. Dans le camp de la majorité on a bien appris la leçon. Plus personne ne parle de renvoi ; seules les minorités s'y attachent sans grand succès.

Lorsque enfin M. Planche, la planche de salut, fait une intervention très remarquée. Il est remercié par le président, qui lui dit : « M. Planche nous confirme ce que beaucoup d'autres orateurs nous ont déjà déclaré. » Cela résumait plus de trois heures de discussion.

On passe enfin au vote. Le président Calpini escamote la vraie manière de poser la question. Cela permet aux conservateurs de se regrouper et de voter en bloc pour l'acceptation du budget, ceci contre leur propre rapport.

Ces conservateurs avaient du même coup retrouvé le sourire, sauf leur rapporteur qui avait quitté les lieux depuis longtemps.

Vous avouerez que le travail de la veille ne fut pas inutile. La Fontaine avait déjà écrit quelque chose sur la loi du plus fort...

Et pourtant Kroutchev n'était pas là. On ne pourra pas l'accuser de jonglage.

M. Calpini, en vous prêtant à ce petit jeu, vous avez bien servi les intérêts de la majorité. Quant à ceux de la communauté... !

Cela ne nous empêche pas d'être pour un Conseil général, mais pas celui du 23 mars.

EN PASSANT..

ABSURDITÉ

Les conflits des autres nous paraissent toujours dérisoires.

Nous écoutons distraitemment à la radio le récit de combats sanglants, sur un point du globe, et nous sourions des démêlés de deux voisins, mais qu'une locataire nous secoue ses tapis sur la tête et il n'y a pas de Maroc qui tienne :

L'événement du jour c'est ce qui nous arrive :

Quelques miettes de pain dans les cheveux.

Le drame alors se noue, une vaste action s'engage, un vrai conflit s'ouvre...

Et avec un peu de constance et de zèle on peut se retrouver toute la maisonnée au Tribunal, et nouer d'excellentes relations avec un juge.

Toujours les bonnes présentations !

J'ai assisté aux divers épisodes d'un drame de ce genre et je dois avouer que son absurdité n'a pas fini de me tenir dans l'émerveillement :

Un couple d'ouvriers très modestes avait trouvé une place de concierges dans un bâtiment moderne, et non seulement il bénéficiait d'un appartement tout confort, mais il gagnait encore un peu d'argent qui complétait les quinzeaines du mari.

Un joli filon.

Or, la femme et le mari ne s'entendaient pas et, à tour de rôle, ils m'honoraient de leurs griefs mutuels, à mon sens, plutôt bénins.

Une fois, deux fois, dix fois, je parvins à les réconcilier, mais comme à partir du sixième mois de la naissance, on ne change ni les hommes ni les femmes, ceux-là demeurèrent fidèles à leurs travers.

Ils ne s'étaient pas aperçus, d'ailleurs, qu'ils avaient les mêmes, ce qui eût pu les rapprocher à la faveur d'une commune compréhension.

Hélas ! on a beaucoup de peine à pardonner au prochain les défauts qu'on se reconnaît.

Le couple allait à la rupture.

Quand l'homme était prêt à pactiser, la femme s'y refusait et quand elle se montrait plus conciliante, il la décourageait par un nouvel impair.

Et ce fut le divorce.

Je leur avais représenté qu'ils se déchiraient trop pour ne pas s'aimer et que leur séparation entraînerait pour chacun d'eux des frais considérables et les pires embêtements.

En vain.

Peine perdue.

Je leur avais demandé de se donner quelques mois de réflexion avant de commettre l'erreur de leur existence.

Effort inutile.

Le destin était déjà en marche...

Je les vis donc se déposséder de leurs biens pour payer des honoraires d'avocats, emprunter quelques milliers de francs pour repartir à zéro, puis quitter l'immeuble où ils jouissaient des commodités du confort pour aller habiter, lui une chambre misérable, elle un petit appartement miteux.

Rien à faire à cela, chacun étant libre absolument d'épuiser sa sottise avant de s'en repentir.

Je vis aussi un autre couple de concierges remplacer l'ancien, heureux d'une aubaine à laquelle il ne s'attendait pas.

J'avais oublié les « époux terribles » quand un beau jour je les rencontrai bras dessus, bras dessous, dans la rue, et cheminant du même pas allègre :

« On s'est réconcilié ! me dirent-ils, on vit de nouveau ensemble. »

Ils avaient emprunté, une fois de plus, de l'argent, pour reconstituer un mobilier qu'ils avaient vendu à vil prix, ils s'étaient offert un appartement dérisoire et qui leur coûtait plus cher que le beau qu'ils avaient habité naguère.

— Je cherche à faire des journées... m'expliqua la femme.

— Et moi, enchaîna l'homme, il faut que je trouve un peu plus de travail pour tourner.

Voilà.

On voudrait parfois, lorsqu'on participe à un petit drame en observateur, prodiguer les conseils de la raison à ses protagonistes afin de leur éviter de tomber dans l'absurde, ou tout au moins les engager à s'accorder des sursis.

Ça ne sert à rien.

Il faut qu'ils fassent eux-mêmes des expériences onéreuses, qu'ils ruinent leur situation, qu'ils accumulent les dettes évitables pour qu'ils consentent enfin à faire l'économie d'une bêtise !

A. M.

600 maisons en feu

Près de 4000 personnes sont sans abri à la suite d'un incendie qui a ravagé 600 maisons dans la ville de Tokiwa, à 180 km. de Tokio. On ne signale aucune victime.

Après l'accident du car suisse

A propos de l'accident de la route qui eut lieu sur la Côte d'Azur, le 31 mars dernier, et dans lequel six personnes trouvèrent la mort et huit autres furent blessées, le juge d'instruction de Grasse, M. Doutré, a communiqué à la presse que le chauffeur du camion de Paris n'aurait pas dû reprendre la route, vu qu'il était en état d'ébriété.



organe mensuel des RADICAUX SÉDUNOIS

AU CONSEIL GÉNÉRAL

Le 23 mars écoulé, le Conseil général a tenu séance au sujet du budget de l'année 1956, séance qui s'est déroulée de façon peu banale.

Relevons tout d'abord le retard, car ce n'est pas à fin mars que le budget devait être soumis au Conseil général, c'est-à-dire alors que les dépenses de l'année en cours avaient déjà débuté depuis près de trois mois.

Mais cela est peu de chose, comparé aux errements de procédure que le régime majoritaire imposa au Conseil général. En effet, après des séances innombrables, la commission de gestion de ce dernier décida à l'unanimité de proposer au Conseil général LE RENVOI DU BUDGET à la municipalité en vue de réaliser l'équilibre de celui-ci. Or, à la toute dernière heure, le président du Conseil communal fit savoir au bureau du Conseil général qu'étant donné les bons résultats des comptes de l'année 1955, où se révélait en effet une plus-value d'impôts de 300.000 francs environ, il prenait sur lui d'inscrire au budget de 1956 une majoration de 200.000 francs à la rubrique du rendement des impôts et cela, paraît-il, contrairement à une décision de son conseil, dont personne ne pipa mot cependant au cours de la séance du Conseil général. Le résultat de ces manœuvres fut que plusieurs membres de la commission de gestion de ce dernier abandonnèrent, au cours de la séance, les conclusions de renvoi du budget à la municipalité et que, pour finir, le président de l'assemblée fit voter non plus sur ces conclusions mais sur la question de l'acceptation ou du refus du budget. Ce fut, naturellement, une belle pétaudière et l'urne révéla que 24 conseillers généraux acceptaient le budget, contre 11 votes négatifs et 4 abstentions. A noter que 39 conseillers seulement sur 60 assistaient à la séance, ce qui n'est pas précisément un témoignage de l'esprit civique des absents.

Ainsi donc le fameux budget de 1956 n'a eu l'approbation que des quatre dixièmes des conseillers généraux, résultat fort peu flatteur pour la majorité et son génial président.

Disons encore que le conseiller Fl. de Torrenté avait relevé une nouvelle fois, au cours des débats, le gaspillage dont sont l'objet les finances communales du fait surtout de la construction, sur des bases époustouflantes, du centre paroissial et scolaire de l'ancien hôpital, question d'importance sur laquelle « Le Sédunois » reviendra à bref délai. Le même conseiller général déposa encore deux postulats, l'un demandant la révision du règlement communal des constructions, dépassé par les événements, et l'autre une modification fondamentale de la structure actuelle de la municipalité, autres problèmes capitaux et urgents qui seront aussi développés ultérieurement.

Les votations communales de Savièse

On a donné trop peu d'échos à la récente votation communale de Savièse, qui a constitué un désaveu cinglant pour le Conseil d'Etat.

Celui-ci, faisant preuve en cette occasion d'un acharnement et d'un sens de l'autorité qu'on aimerait beaucoup mieux voir se manifester en d'autres circonstances, avait annulé la décision du corps électoral saviésan relative à la composition du Conseil communal.

En effet, après le décès du président Raymond Héritier, les Saviésans avaient décidé de ne pas désigner un nouveau conseiller pour la fin de la période en cours, et ils avaient nommé comme président un radical, François Luyet, et comme vice-président un socialiste, Clovis Luyet.

Ceci ne pouvait évidemment plaire à la majorité conservatrice du Conseil d'Etat, au chancelier, qui est de Savièse, et au sous-préfet de Sion, qui est le frère du chancelier.

Toujours est-il que le Conseil d'Etat, sous un prétexte de forme, annula cette élection, ce qu'il a renoncé à faire en d'autres cas, où il fallut que le Tribunal fédéral le fasse à sa place.

Quelques décisions du Conseil communal

Pour répondre au désir de beaucoup de nos amis (et en attendant les conférences de presse du président, si souvent annoncées), nous donnons ci-après quelques-unes des décisions de notre Conseil communal pouvant intéresser l'ensemble des citoyens.

● Nouvelle école de Châteauneuf

Les travaux ont été adjugés et la construction est déjà en bonne voie. En revanche, il n'est pas possible au Conseil de prévoir une salle de gymnastique dans un proche avenir, vu les nombreuses tâches qui chargent actuellement les finances de la commune.

● Rue et place des Cèdres

Bien que la commission d'expropriation n'ait pas encore déposé son rapport, le Conseil adjuge les travaux d'aménagement de la place devant le nouveau bâtiment de la Banque cantonale, ainsi que les raccordements sur l'avenue des Mayennets et la rue des Creusets. La Banque cantonale participera à ces travaux pour un montant de 100.000 fr. Elle cédera en outre gratuitement environ 900 m² de terrain.

● Rue du Pré d'Amédée

Il s'agit, comme on le sait, d'une voie secondaire partant de l'école normale des filles et desservant le coteau de Gravelone, où de nombreuses parcelles sont inconstructibles faute d'accès.

Comme la procédure d'expropriation date déjà de plusieurs années, le Conseil se voit obligé, afin d'éviter de nouvelles taxations, de procéder à l'ouverture de cette route sur toute sa longueur.

Le coût total des travaux est devisé à 170.000 fr., dont 73.000 francs pour 1956.

● Ecoles

Les directions des écoles ont été invitées à établir dès maintenant l'effectif des écoles pour l'année scolaire 1956-57, afin que les mesures puissent être prises à temps en vue de l'organisation des classes.

— En outre, le personnel enseignant est prié de signaler les élèves qui, faute de moyens financiers, sont empêchés de choisir un métier ou une profession à la sortie de l'école primaire, ou de poursuivre d'autres études. La commune s'efforcera de faciliter à ces jeunes gens, dans la mesure du possible, leur formation professionnelle.

— Des quêtes en faveur de bonnes œuvres s'organisent dans les écoles à l'insu de l'administration. A l'avenir, ces collectes resteront strictement subordonnées à une autorisation préalable de l'autorité compétente.

— L'organisation de la fête de Pâques de la jeunesse, sur le prélet de Valère, sera revue l'an prochain, afin de donner plus d'attrait à cette manifestation. La jeunesse d'aujourd'hui ne se contente plus guère, hélas, de rondes et d'oranges!

● Hannetonage

Selon l'arsêté du Conseil d'Etat du 9 février, les communes ont l'obligation d'entreprendre sur leur territoire la lutte chimique contre les hannetons, dans la mesure où elle s'avérerait nécessaire.

La Station cantonale d'entomologie, vu l'efficacité des deux actions étendues et coûteuses de 1950 et 1953, préconise pour ce printemps une lutte se limitant aux foyers d'invasion, lors du vol des insectes.

Les communes de la région, réunies à Sion en vue d'examiner la question, se sont ralliées en principe à ce mode de procéder.

Mais les citoyens de Savièse, qui durent de ce fait retourner aux urnes, ont bien montré au Conseil d'Etat qu'ils entendaient rester maîtres chez eux et ils ont confirmé de belle manière François Luyet comme président et Clovis Luyet comme vice-président — que nous félicitons ici.

● Beaux-Arts

Pour honorer la mémoire des deux grands musiciens, M. le chanoine Broquet et M. Charles Haenni, la Fédération des sociétés de chant du Valais a pris l'initiative de faire ériger deux plaquettes de bronze, à Sion et à Saint-Maurice, et elle sollicite l'appui financier des communes du Valais romand. Le Conseil félicite la Fédération de son initiative et vote avec plaisir le subsidie demandé.

Le Conseil décide en outre d'acquiescer de M. Charles Menge, l'excellent peintre sédunois, un tableau représentant la ville, Valère et Tourbillon, sous un reflet de lumière s'échappant d'une formation orageuse.

● Nouveaux débits de boissons

M. Henri Géroudet, président de la commission chargée d'étudier cet important objet, présente au Conseil son rapport et ses conclusions. Il en ressort que la commission s'est trouvée en présence de 23 nouvelles demandes. Tenant compte de l'augmentation de la population, constatée par le récent recensement fédéral des entreprises, trois nouvelles concessions pourraient être accordées dans le cadre des limites prévues par la loi. Mais, abstraction faite de la population de résidence, la commune doit, dans ce domaine, tenir compte du fort contingent de personnes qui, journellement, viennent travailler à Sion et qui augmentent la population diurne de la ville de plusieurs milliers par rapport à celle ayant un caractère de résidence, sans compter les passages occasionnels et les touristes.

M. Marcel Gard, chef du Département des finances, auquel M. le président a eu l'occasion d'exposer cette situation, admet que l'on ne peut ignorer ce facteur dans la fixation du nombre des débits de boissons auquel Sion a légitimement le droit de prétendre.

Se basant sur ces considérations, la Commission conclut que le Conseil pourrait envisager l'octroi de six nouvelles concessions, qui sont attribuées comme suit, compte tenu de besoins des différents quartiers :

1. Au bâtiment « La Matze ». Cette concession ayant été la condition préalable de la construction de ce bâtiment, elle doit être considérée comme acquise.

2. Au nouvel hôtel prévu sur le terrain de M. Léon Walpen, à Corbassières. Cette demande présente un intérêt particulier en raison de la situation du bâtiment au bord de la route cantonale à l'entrée de la ville, et également en raison de l'augmentation de la capacité de logement de nos hôtels. Il est bien entendu que la concession pour l'hôtel relève de la compétence de l'Etat, mais un café-restaurant paraît être le complément nécessaire à l'exploitation d'un hôtel.

3. A l'hôtel « Treize Etoiles » actuellement en construction à l'avenue de Tourbillon, pour la même raison que ci-dessus. En outre, on peut relever que, dans ce quartier, le nombre de débits de boissons est relativement peu élevé en regard du chiffre de la population toujours croissant, et surtout du fort mouvement de voyageurs qui va encore s'accroître par le transfert de la poste.

4. Au bâtiment de M. Félix Rossier, à l'intersection de la route de transit (future route cantonale) et de la rue des Creusets. Cette demande de M. Rossier avait été refusée antérieurement par le Conseil. M. Rossier avait formé recours au Conseil d'Etat. Ce dernier, tout en confirmant la décision de la commune, avait, dans ses considérations, relevé que, dans ce quartier, un café-restaurant bien aménagé répondrait certainement à un besoin d'utilité publique à cause du grand mouvement de voyageurs amenés par la nouvelle poste, la piscine et le parc des sports. Le Conseil d'Etat avait ajouté que le bâtiment de M. Rossier semblait assez bien placé pour répondre à ce besoin.

Avec nos amis de Châteauneuf et du Pont-de-la-Morge

Poursuivant son cycle de réunions de quartier commencé par celui de Tourbillon, « l'état-major » du parti a rendu visite jeudi 22 mars aux amis de Châteauneuf et du Pont de la Morge. Cette réunion a bénéficié de la présence de MM. M. Crittin, président du parti radical démocratique de Sion; A. Rouiller, son si dévoué secrétaire; R. Roll, A. Deslarzes, H. Géroudet et G. Zwissig, conseillers municipaux; J. Dubochet, conseiller général, et J. Julien, ingénieur agronome.

Nos amis de la banlieue avaient à leur tête M. Maurice Germanier, conseiller général; sous son égide, ils prirent une part tout ce qu'il y a de plus active à la discussion, prouvant ainsi leur grand intérêt à la chose publique et non seulement leur fidèle attachement au parti. Cette réunion a eu lieu dans le cadre rénové du Café de l'Aéroport, où l'accueil de M^{me} Gaspoz et de ses charmantes filles fut très sympathique.

Après des paroles très senties, prononcées par M. Max Crittin, qui présida avec son aisance et son tact habituel cette soirée, il appartint à M. Gaspard Zwissig d'esquisser de manière fort précise la situation politique de la commune de Sion. Puis M. René Boll parla — en grand connaisseur — de nos finances communales. Ces deux exposés ont été écoutés avec une attention soutenue, car les deux orateurs donnèrent connaissance de plusieurs éléments de première importance.

Pour donner à cette réunion un caractère plus général, le comité du parti avait fait appel à M. Jean Julien, ingénieur agronome, qui développa — à la satisfaction de tout le monde — le thème suivant : *L'agriculture de la banlieue ouest de Sion pose-t-elle des problèmes particuliers?* Eh bien! après avoir analysé la nature du sol de la région, son climat, la variété de ses cultures et ses possibilités, et après avoir effectué un vaste tour d'horizon, M. Julien a conclu qu'il n'y avait pas de problème local, régional, cantonal, suisse, européen ou mondial, mais que partout il fallait s'attacher à produire de la qualité en se souciant de l'écouler parallèlement à ses propres besoins.

La discussion qui suivit porta sur le traitement du président, sur l'Ecole de Châteauneuf, sur les traitements des employés communaux, sur les terrains agricoles et industriels, etc. En bref, des thèmes qu'il serait fastidieux de vouloir épuiser en une seule soirée. L'important est que cette réunion ait prouvé l'intérêt des membres et la vitalité du parti radical à l'Ouest et aussi que l'on doit continuer ce cycle d'informations.

Il est précisé enfin que M. Rossier est au bénéfice du certificat de capacité professionnelle et qu'il a présenté les plans d'aménagement de son débit de boissons, ce qui n'est pas le cas d'autres requêtes concurrentes.

5. Au bâtiment de M. André Roduit, en construction à l'angle de l'avenue de la Gare et de la rue des Cèdres. Dans ce secteur, il y a également peu de débits de boissons, compte tenu du chiffre de la population.

6. A la S.I. Valère S.A., à côté de la nouvelle Banque cantonale, principalement pour la clientèle du cinéma qui sera aménagée dans ce bâtiment.

La Société des cafetiers, au cours d'une séance d'orientation, a été mise au courant de la décision du Conseil tendant à l'octroi de six nouvelles concessions en ville. La Société a jugé raisonnable cette décision et considère qu'elle correspond aux nouvelles exigences découlant du développement de la construction et de l'augmentation de la population.

Les nouvelles concessions devront être ratifiées par le Conseil d'Etat.

La matière étant particulièrement abondante pour ce « Sédunois », ce dont chacun se réjouira, nous sommes obligés de la faire déborder du cadre de cette page. Lire en page une un article sur le Conseil général et la suite du « Sédunois » en page 4. — (Réd.)



1.10
le litre

Avec bon-images AVANTI

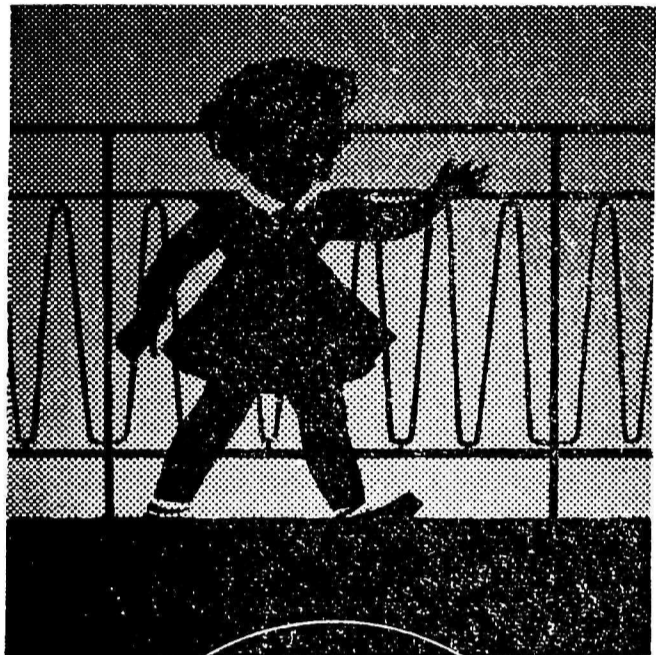
AVEC UN LITRE DE VINAIGRE STOMA: 50 SALADES

VINAIGRE DE TABLE

STOMA

Le vinaigre STOMA est très économique. De goût relevé, il en faut peu pour donner du goût à une salade. Sa saveur franche plaît à chacun. Un excellent vinaigre pour tous usages.

L. CHIRAT S.A. Carouge-Genève



La balustrade

assure aujourd'hui la sécurité de votre enfant; l'assurance sur la vie le fera demain, pour vous et les vôtres.

Assurez votre vie!

43 000
orphelins

43 000 enfants qu'il faut, dans notre pays, élever, nourrir, vêtir, préparer pour la vie, sans l'aide financière du père. Que leur souhaiter? N'est-ce pas... que la mère puisse rester au foyer, ... qu'elle n'ait pas à se séparer d'eux pour gagner péniblement son pain et le leur, ... que leur père ait conclu à temps une bonne assurance sur la vie?

Si vous n'avez pas encore songé aux moyens de pourvoir à la sécurité des vôtres, les compagnies d'assurances sur la vie l'ont fait pour vous. Leurs spécialistes vous diront comment.

Notre grand concours MARGA a montré que cirer une paire de souliers pour messieurs avec la crème fine MARGA coûte seulement 1 centime.

Vous avez donc tout avantage à choisir une crème de qualité qui nettoie le cuir, lui conserve sa souplesse et le pare d'un éclat magnifique et durable.



L'éclat du cuir témoigne du juste entretien. L'éclat du cuir souligne l'élégance de la chaussure. L'éclat du cuir offre la meilleure protection contre l'humidité car la pellicule brillante repousse la pluie et la neige fondante; ainsi les pieds restent toujours au sec.

Toutes grandeurs et teintes avec chèques **SILVA**

FABRICANT: A. SUTTER; produits chim.-techn., MUNCHWILEN/IG

Couleur de protection

antirouille gris ardoise
POUR TOITURES
5/10 kg. qual. ord. le kg. 3,20
5/10 kg. qual. extra » 4,20
GUALINO, couleurs, MARTIGNY
Tél. 6 11 45

ON CHERCHE A LOUER à l'année
GRAND CHALET

Altitude 950 à 1100 mètres
Faire offres sous chiffres:
P. 5706 S., à PUBLICITAS, SION

Les Marronniers C
Dès le 1er juillet 1956

En plein soleil, situation tranquille, près avenue de la Gare, MARTIGNY-VILLE, beaux appartements de:

2 pièces dès Fr. 105.—
3 pièces dès Fr. 125.—
4 pièces dès Fr. 150.—
Chauffage et eau chaude en plus
Tout confort moderne

S'adresser:
M^{me} Vve André DESFAYES
Square-Gare, Martigny-Ville
Tél. 6 14 09

Nouvelles Industries S. A. SION

(Société en fondation)

ADRESSE PROVISoire :

Grichting & Valterio S. A.

Condémines, SION

Tél. 2 23 03

« SABLAGE ET ZINGAGE SANS DEFORMATION »

« PROTECTIONS ANTICORROSIVES PAR METALLISATION »

Demander sans engagement offres et renseignements

ENTREPRISE DE TRANSPORTS cherche un

mécanicien

SUR AUTOS, comme chef de son atelier de garage. Salaire élevé à personne compétente et de confiance.

Faire offres sous chiffres:
P. 5672 S., PUBLICITAS, SION

MACHINES-OUTILS

Pour le travail du bois et des métaux, neuves et d'occasion, toujours en stock.

MAISON DES MACHINES
Henri LEGERET, Maupas 8 bis
LAUSANNE. Tél. (021) 24 78 78

MOTOS

à vendre, en parfait état de marche et à des prix exceptionnels, quelques modèles récents:

Triumph	500
Royal Enfield	500
2 BMW	250
BSA	250
2 Horex	350
Meico	250
Puch	250
Iso	125
2 Vespa	125

S'adresser au
Garage Olympie
A. Antille, à Sierre

DEMANDEZ

notre excellent bœuf
salé et fumé

le kilo: Fr. 4.—

Boucherie O. NEUENSCHWANDER S.A.
GENEVE, 17, av. du Mail — Tél. (022) 24 19 94

SAXON

(Concordat par abandon d'actif Jacob Rau)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le samedi 21 avril courant, dès 9 h. 30, devant les bâtiments de M. J. RAU, aura lieu la vente de tout le mobilier, soit: lits, armoires, divans, lavabos, chaises, fauteuils, lustres, tables, bureau, buffet combiné, radios, vases, pompe à sulfater, arrose à fond, tonneaux, brouettes, échelles, outils divers, etc...

Conditions à l'ouverture des enchères.

Les liquidateurs.

TOUS LES ABRICOTS NE SONT PAS GELÉS !!

Préservez ceux qui restent en les traitant au

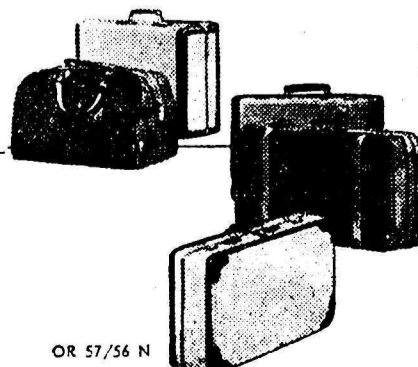
CUPRITOX



Avantageux système GM de paiement par acomptes
Prix forfaitaires GM

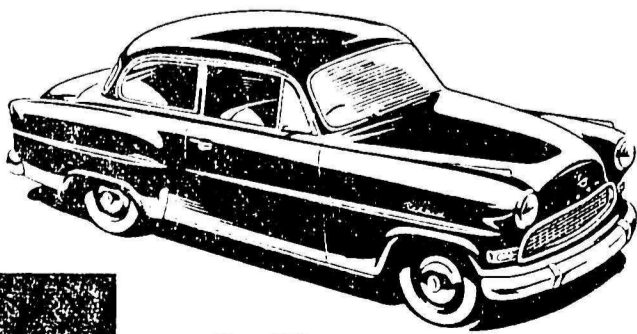
Tous ces bagages...

...trouveront facilement place dans le vaste coffre de l'OPHEL RECORD 1956, qui peut contenir d'imposantes collections d'échantillons ou tout l'attirail des vacances.



J. J. CASANOVA
ST-MAURICE
Téléphone 3 63 90

L'OPHEL RECORD 1956 est confortable à tout point de vue. Assurez-vous en par vous-même: appréciez son brio et sa souplesse, son rendement et sa sécurité, l'abondance de place et le confort qu'elle vous offre.



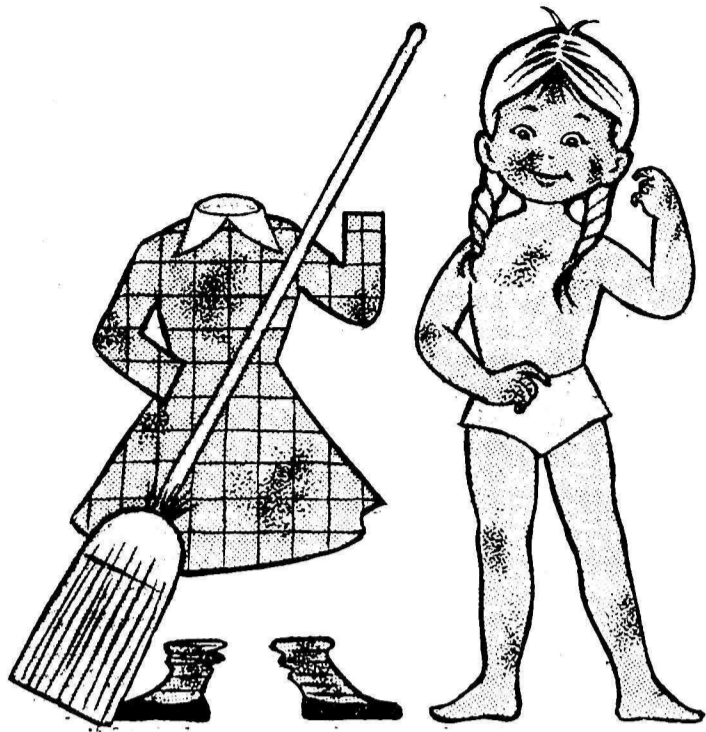
4 modèles différents
Prix à partir de fr. 6870.—
avec chauffage et dégivreur

OPEL

UN PRODUIT DE LA GENERAL MOTORS

OR 57/56 N

**Ce qu'il lui faut?
Le savon SUNLIGHT
si pur et si doux!**



Le doux savon Sunlight, grâce à sa mousse superactive, donne la proverbiale *propreté Sunlight*. Pour les endroits particulièrement sales, cols, manchettes, etc., le grand morceau SUNLIGHT, si économique, s'impose. Mais pour les soins du corps, vous préférez le double morceau SUNLIGHT à cause de sa forme élégante, de sa douceur et de son prix avantageux!



extra-savonneux - doux - économique!

Protéger pour mieux récolter

Thiovit

contre ravelure, blanc du pommier, araignée rouge

Sandoz S.A. Bâle

Bortis
LA BELLE CONFECTION
AVENUE DE LA GARE

JEUNE HOMME, 27 ans, marié, sérieux, bonne présentation, possédant voiture, devant quitter son métier de coiffeur pour cause de santé, cherche place de

représentant

ou évent. association. Habitude de traiter avec clientèle Valais central. — Ecrire sous chiffres: P. 5698 S., PUBLICITAS, SION

A VENDRE
griffes d'asperges

premier choix. Même adresse: POTAGER à bois d'occasion, trois trous. M. SIERRO, SION, Sous-le-Scoz.

ON CHERCHE pour tout de suite:
CAISSIÈRE
Faire offres à la Direction GONSET S.A. MARTIGNY

**ÉLÉGANT
ET RACÉ
SCOOTER
DIANA**

en 2 modèles:
1 démarrage électrique, 1 démarrage au pied,
200 cm³, 9,5 CV,
4 vitesses, sélect. automat. au pied,
suspension hydraulique, roue de secours.



Demandez un essai sans engagement.
Agence générale pour le Valais:
Neuwerth & Lattion, Garage, Ardon
Tél. (027) 4 13 46

NOUS CHERCHONS pour les bureaux du chantier de la Grande-Dixence

EMPLOYÉ DE BUREAU

ayant diplôme commercial et si possible pratique.
Faire offres avec certificats au
Consortium de Construction du Barrage de la Grande-Dixence — Le Chargeur sur Hérémence

De l'armée

américaine...

MANTEAUX DE PLUIE NEUFS

100% imperméable, vert-olive, petit, moyen et grand à fr. 39,80 pièce. Recommandés aux ouvriers, cyclistes et motocyclistes.

Magasins Pannatier, à Vernayaz

Maladies des yeux
DOCTEUR LÉON BROCCARD

reçoit à MARTIGNY, Pharmacie Lovey, les mardis et vendredis, de 12 h. 30 à 15 heures.

Pas de consultation ce vendredi 20 avril.

MARÉCHAL JEUNE OUVRIER

est demandé ainsi qu'apprenti. Entrée à convenir. Adresse: Ed. ECUYER, Forge mécanique ROCHE (Vaud) Tél. (025) 3 51 70

Abonnez-vous au Confédéré

ICI SOTTENS...

INFORMATIONS de l'ATS (précédées du signal horaire): chaque jour à 7 h. 15, 12 h. 45, 19 h. 15 et 22 h. 30.

JEUDI 19

7 00 Culture physique — 7 20 Concert matinal avec Offenbach et Suppé — 11 00 Re transmission de la cérémonie religieuse du mariage de S.A.S. le Prince Rainier III — 12 15 Le quart d'heure du sportif — 12 55 Suite N° 2 de l'Arlesienne, G. Bizet — 13 30 Compositeurs suisses — 13 45 Sonate, Cl. Debussy — 16 30 Thé dansant — 17 00 Vos refrains favoris... — 17 20 La disparition des gorilles, documentaire — 18 00 Moments musicaux — 18 15 Causerie catholique-chrétienne — 18 45 Le micro dans la vie — 19 25 Miroir du Temps — 20 00 « Trop d'alibis », feuilleton — 20 30 Gala de variétés avec Pierer Dudan — 21 15 Tels qu'en eux-mêmes: Mauriac — 21 30 Concert par l'Orch. de ch. de Lausanne — 22 35 L'aventure humaine, série de documentaires: L'homme et la société — 23 05 Jackie Gleason et son orchestre.

VENDREDI 20

7 00 Gymnastique — 7 10 Réveil en fanfare — 7 25 Vedettes musicales — 12 15 Memento sportif — 12 25 Chansons historiques — 12 55 A tous vents... orchestres typiques — 13 20 Oeuvres de Mozart — 13 40 Septuor en mi bémol majeur, Beethoven — 16 30 La Belle Meunière, Fr. Schubert — 17 20 Jazz aux Champs-Élysées — 18 00 Evocation: Pierre Curie — 18 25 En un clin d'œil — 18 40 Rythmes et couleurs (negro's spirituals) — 19 00 Micro-parlout — 19 25 La situation internationale — 19 35 Instants du monde — 19 45 Harmonies légères — 20 15 Contact, s.v.p. — 20 30 Prêts sur gags — 21 10 « La Grande Colère », pièce radiophonique — 22 05 Le violoniste Stanley Weiner — 22 40 Compositeurs bulgares.

Droit comme un i

Vous vous tiendrez avec nos petits redresseurs forçant la position sans gêner. Prix modérés depuis Fr. 15.50 suivant âge. Envois à choix.
R. MICHELL, art. sanitaires
Mercerie 3, LAUSANNE

A VENDRE

CHALET

en madriers vieillis, en bon état (5,50 x 5,50)

A la même adresse, à vendre un **extracteur à miel**

Offres sous chiffres: P. 5708 S., PUBLICITAS, SION

TOMATES

MAGNIFIQUES PLANTULES DE TOMATES à repiquer. « Gloire du Rhin » d'origine. Prix selon quantité.

Gabriel GAILLARD, horticulteur CHAMONSON — Tél. 4 73 94

Cinéma

MERCREDI 18: Un double-programme exceptionnel: Le merveilleux film d'art en couleurs

LES ETOILES DU BALLET RUSSE et la désopilante comédie, d'après COURTELINE

Scènes de ménage

Dés JEUDI 19: Michel SIMON dans **MONSIEUR PIPELET**

ETOILE Martigny

REX Saxon

JEUDI 19:

La patrouille infernale

VENDREDI 20: Double-programme:

LES ETOILES DU BALLET RUSSE

et l'émouvant film italien

Du soleil dans les yeux

A la **Loterie Romande**

le plus petit lot est de **Fr. 12.-**

le 12 mai

6 GROS LOTS

24.000
24.000
24.000
24.000
24.000
24.000

14.932 autres lots

SION, Av. du Midi — Chèques post. Il c 1800

Petit café de campagne cherche **débutante sommelière**
Ecrire sous chiffres: P. 5770 S., à PUBLICITAS, SION

A VENDRE **AGENCEMENT DE MAGASIN**

en bloc ou séparément. S'adresser au Café de l'Union ARDON (Valais) Tél. (027) 4 13 14

LE MOINS CHER parce que **LE PLUS VENDU**

LE MOTOCULTEUR **AGRIA** 5 et 6 1/2 CV.

Ateliers de réparations exclusivement pour AGRIA Huile spéciale pour moteurs à deux temps

Agence « AGRIA » pour la vallée du Rhône: **G. Fleisch, Saxon** Tél. 026 / 6 24 70

Abonnez-vous au „Confédéré“

Seulement AJAX avec sa mousse détergente...

sent si bon!

nettoie si aisément!

agit si vite!

brille si bien!

Pouvoir nettoyant sensationnel!

- Baignoires, évier, lavabos, surfaces dallées, émaillées, de porcelaine... Casseroles, marmites, grils et autres ustensiles particulièrement gras sont propres en un clin d'œil et retrouvent leur brillant splendide.
- Et encore... le parfum discret d'AJAX!

Graisse et saleté sont emportées sans peine!

La boîte originale 75 cts.
La double boîte Fr. 1.20

Colgate-Palmolive S.A. Zurich

